



Réduire le nombre d'élèves par classe suffit-il à réduire les inégalités scolaires ?

Douze élèves par classe en CP et en CE1 dans les zones d'éducation prioritaires : cette promesse du candidat Macron va voir ses premières applications dès la rentrée. Une mesure à l'efficacité discutable.

LE MONDE IDEES | 31.08.2017 à 14h23 • Mis à jour le 01.09.2017 à 06h28 | Par Aurélie Collas (/journaliste/aurelie-collas/)



Classe élémentaire à l'école Eugène-Ducher, à Pontoise (Val-d'Oise), vers 1980. COLLECTION DU MUSEE NATIONAL DE L'EDUCATION

Lundi 4 septembre, la grande mécanique de la rentrée scolaire se mettra en branle. Pour l'éducation nationale, ce rituel immuable n'en reste pas moins un défi : parvenir, chaque année, à répartir 12 millions d'élèves par établissement, par niveau, par classe, par professeur. Dans la mesure du possible, l'institution veillera à ne pas dépasser un certain seuil d'élèves par classe, car il est communément admis qu'un effectif moindre, c'est davantage de temps et d'attention pour chaque élève. C'est aussi plus d'interactions avec le maître, moins de problèmes de discipline...

Attente sociétale

La taille des classes est une préoccupation majeure des parents. C'est aussi une revendication permanente des professeurs : ils sont 64 % à considérer que « *de bonnes conditions de travail, c'est prioritairement moins d'élèves par classe* », selon un sondage IFOP pour le Syndicat des enseignants de l'UNSA, paru en mars.

En cette rentrée, la mesure se met en place dans près de 2 500 classes de CP en éducation prioritaire. Elle doit concerner, à terme, les 12 000 classes de CP et CE1 de ces zones

Nul doute, alors, que la promesse des « *12 élèves par classe* » du candidat Emmanuel Macron à l'élection présidentielle peut, sur le papier, paraître séduisante. Elle rencontre une attente sociétale à l'égard de l'école : que chaque enfant soit pris en compte dans son individualité, qu'il soit traité comme un cas unique. En cette rentrée, la mesure se met en place dans près de 2 500 classes de CP en éducation prioritaire. Elle doit concerner, à terme, les 12 000 classes de CP et CE1 de ces zones.

Objectif : donner aux élèves, dès le départ, les conditions d'une scolarité réussie. Prévenir les lacunes plutôt que les guérir. « *Cette mesure est le début d'une réforme qui vise les 100 % de réussite à l'issue du CP* », martèle le ministre de l'éducation, Jean-Michel Blanquer. Celui qui a placé son mandat sous le signe du « *pragmatisme* »...